

Maitre d'ouvrage



SAS Atalys  
157 rue de Chatillon  
Rennes  
02 99 53 69 37  
contact@atalys35.fr

Maitre d'oeuvre  
Conception



AGEIS  
GEOMETRES EXPERTS  
BUREAU D'ETUDE VRD  
6, rue du Bignon  
35000 Rennes  
Tél. 02 30 96 63 10

Email : rennes@ageis-ge.fr  
www.ageis-ge.fr

Architecte



Audé de Lesquen  
ARCHITECTE DPLG  
11, rue de la Mairie  
DOL DE BRETAGNE - 35120  
Tél. 09.83.31.94.31

Email :  
aude@lesquen-architecture.com

# Lotissement "La clé des Champs"

## PA4 Plan de composition d'ensemble du projet

Commune de :  
**La Noë-Blanche (35470)**

Adresse :  
**Rue de Terre Noire**

Indice	Modifications	Date
01	PA	12/07/2023

Conception : C.SEBID  
 Dessin : C.SEBID  
 Travaux : L.MAHMOUD

Responsable : P. LEBORGNE

Altimétrie : IGN69

Planimétrie : CC48

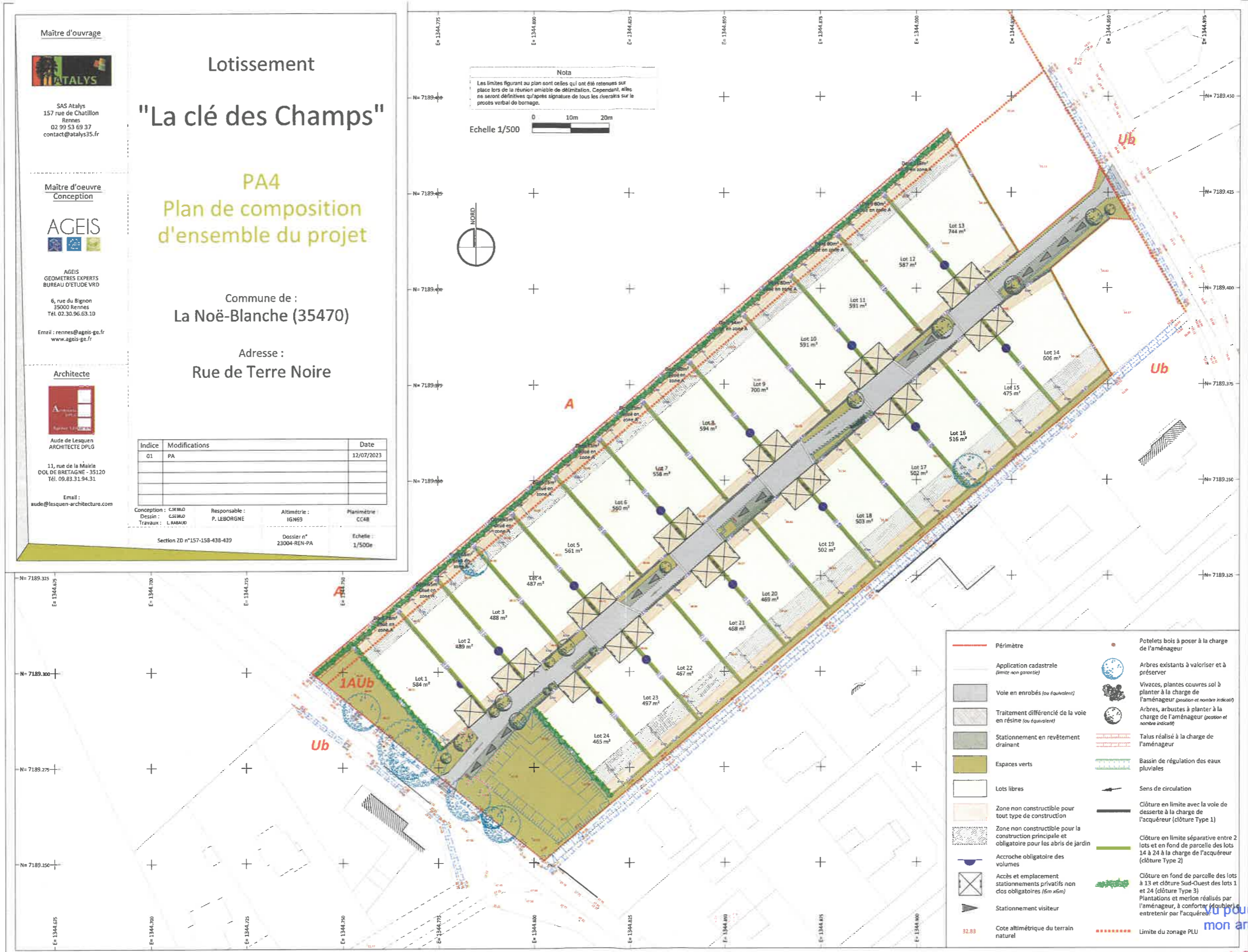
Dossier n° : 23004-REN-PA

Echelle : 1/500e

Section 2D n°157-158-438-439

Nota  
 Les limites figurant au plan sont celles qui ont été retenues sur  
 place lors de la réunion amiable de délimitation. Cependant, elles  
 ne seront définitives qu'après signature de tous les riverains sur le  
 procès verbal de bornage.

Echelle 1/500



- Périmètre
- Application cadastrale (limite non garantie)
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent)
- Stationnement en revêtement drainant
- Espaces verts
- Lots libres
- Zone non constructible pour tout type de construction
- Zone non constructible pour la construction principale et obligatoire pour les abris de jardin
- Accroche obligatoire des volumes
- Accès et emplacement stationnements privatifs non obligatoires (6m x5m)
- Stationnement visiteur
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Potelets bois à poser à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à valoriser et à préserver
- Vivaces, plantes couvre sol à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
- Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
- Talus réalisé à la charge de l'aménageur
- Bassin de régulation des eaux pluviales
- Sens de circulation
- Clôture en limite avec la voie de desserte à la charge de l'acquéreur (clôture Type 1)
- Clôture en limite séparative entre 2 lots et en fond de parcelle des lots 14 à 24 à la charge de l'acquéreur (clôture Type 2)
- Clôture en fond de parcelle des lots à 13 et clôture Sud-Ouest des lots 1 et 24 (clôture Type 3)
- Plantations et merlon réalisés par l'aménageur, à conforter (quadruple) et entretenir par l'acquéreur
- Limite du zonage PLU

Pour être annexé à mon arrêté en date du

12 DEC. 2023

Le Maire  
Frédéric MARTIN

